

Relevé de conclusions de la négociation préalable du mercredi 15 mai 2019

Référence :

Décret no 2008-1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L. 133-2 et L. 133-11 du code de l'éducation

Courrier du SNUipp-FSU 23 en date du 14 mai 2018 relatif à une alerte sociale

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges a invité à leur demande une délégation du SNUipp-FSU à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis pour une grève concernant les personnels enseignant en SEGPA de l'Académie.

La première réunion s'est tenue au Rectorat le mercredi 15 mai à 14h.

Participaient à la négociation :

- pour l'administration :

- [Vincent DENIS – Secrétaire général d'académie](#)
- [Fabienne TAJAN – Secrétaire générale adjointe](#)

- pour le SNUIPP-FSU:

- Madame ROSSANDER, professeure des écoles, représentante du SNUipp-FSU
- Monsieur DUPONT, professeur des écoles, représentant du SNUipp-FSU
- Monsieur TINDILLERE, professeur des écoles, représentant du SNUipp-FSU
- Monsieur COUEGNAS, professeur des écoles, représentant du SNUipp-FSU
- Madame RAYNAUD, professeure des écoles, représentante du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU a dénoncé la lecture faite de la circulaire SEGPA de 2015 et tout particulièrement la question de la « découverte professionnelle ». Pour le SNUipp-FSU, la circulaire est claire sur le sujet de la découverte professionnelle, distingue les activités technologiques proposées en classe de 5ème des enseignements professionnels adaptés en classes de 4ème et de 3ème et précise les conditions dans lesquelles elle doit avoir lieu :

« En classe de cinquième, l'enseignement de technologie s'appuie sur les programmes du collège : les activités technologiques proposées aux élèves leur permettent de se familiariser, selon des modalités pédagogiques adaptées, avec une démarche de projet technique permettant de déboucher, pour tout ou partie, sur une réalisation en relation avec les domaines de la production de biens ou de services.

À partir de la classe de quatrième, la démarche de projet amorcée en classe de cinquième évolue. **Elle s'inscrit dans le cadre de situations empruntées à différents champs professionnels. Les activités proposées aux élèves au sein des plateaux techniques de la section et de son réseau leur permettent de développer certaines des compétences auxquelles la formation professionnelle fera appel et de faire évoluer la représentation qu'ils se font des métiers. [...]**

En classe de troisième, l'objectif visé prioritairement est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante. **Cette préparation s'effectue dans le cadre de champs professionnels dont les formations diplômantes correspondantes sont clairement identifiées. Les activités se situent en perspective d'objectifs professionnels faisant appel à des compétences communes à plusieurs métiers voisins. »**

Pour le SNUipp-FSU, il n'y a donc pas lieu de remettre en question les 18 h de découverte professionnelle (6h en 4ème, 12h en 3ème) qui doivent donc être proposées sur « les plateaux techniques de la section » par des enseignants de lycée professionnel.

Le SNUip-FSU a formalisé les demandes ci-dessous :

Situation dénoncée par le SNUipp	Ce que le SNUipp demande	Ce que le SG a accepté
1- les moyens alloués aux SEGPA de l'Académie		
<p>Le Rectorat a considérablement réduit les moyens alloués aux SEGPA de l'Académie amputant les dotations de 6 heures (2 HSA n'étant pas absorbables par les PLP en sous service) ; c'est très largement le temps de découverte professionnelle et les dédoublements nécessaires à sa mise en œuvre qui font les frais de ce choix alors qu'elle est un élément déterminant pour le recrutement des élèves, un point d'appui pour les enseignements et un gage de réussite dans leur parcours de formation en lycée professionnel et dans leur parcours professionnel.</p> <p>Cette situation est d'autant plus incompréhensible que ces suppressions d'heures ont lieu dans une période de hausse continue des effectifs d'élèves accueillis dans les structures SEGPA : le taux d'encadrement est ainsi mécaniquement diminué de 10% sur 3 rentrées.</p> <p>Enfin, les SEGPA creusoises sont les seules structures de l'Académie fonctionnant avec des ½ décharges de direction. Seule 1 SEGPA sur 5 a une direction à plein temps. C'est ici une des raisons qui expliquent que 4 directions seront vacantes à la rentrée prochaine.</p>	<p>Le SNUipp-FSU demande la transformation des 2 HSA restituées en heures postes</p>	<p>Le SG s'engage à analyser les demandes de transformations émanant des établissements au cas par cas.</p>
	<p>Le SNUipp-FSU demande la restitution des 4 heures manquantes pour garantir une dotation de 129,5 h pour une SEGPA 64.</p>	<p>Le SG confirme que sur les 18 heures d'enseignement de DP en 4^{ème} et 3^{ème}, l'académie finance le dédoublement en demi-groupes de 8 élèves de 14 heures sur 18 heures.</p> <p>Le SG précise les évolutions des effectifs d'élèves en SEGPA de la RS 2016 à la RS 2018 en précisant qu'une seconde division de SEGPA a été créée au collège Jean Lurçat de Brive.</p>
	<p>Le SNUipp-FSU demande la transformation des directions de Chatelus, La Souterraine, Bourgneuf et Aubusson en direction à plein temps</p>	<p>Le SG s'engage à étudier ces situations dans un délai court.</p>
2-le pilotage de l'enseignement adapté et accompagnement des personnels		
<p>Aucune analyse n'est partagée dans le cadre du CTA et des CTSD concernant les structures SEGPA sinon l'évolution des effectifs et des moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quelles conditions d'entrée dans la SEGPA (en 6ème, 5ème..) ? - quelle typologie d'élèves (part du handicap...)? - quelle réalité de l'inclusion ? - quelle orientation post SEGPA ? <p>Dans le même temps, il est mis en évidence l'absence d'accompagnement des structures dans l'évolution des structures et des attentes institutionnelles : il est donné en exemple des structures qui n'ont pas vu un inspecteur depuis 2013.</p> <p>L'absence de formation et d'accompagnement aux changements est partagée.</p>	<p>Le SNUipp-FSU demande la présentation d'un état des lieux en CTSD et CTA sur la situation des SEGPA</p>	<p>Le SG s'engage à élaborer et présenter cet état des lieux en CTA après la réunion du comité de pilotage académique des SEGPA.</p>
	<p>Le SNUipp-FSU demande la prise en compte de l'avis des personnels qui assurent quotidiennement le service public de l'enseignement adapté avant toute demande d'évolution conséquente des pratiques professionnelles</p>	<p>Le SG rappelle que les IEN ET/EG référents des SEGPA et la CT ASH vont faire des propositions d'accompagnement des équipes - notamment en termes de formation.</p>